



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue, dans le respect des règles sanitaires mises en place par le gouvernement concernant la COVID-19, à huis clos, au lieu ordinaire des sessions du Conseil, à 16 h 30, le 15 décembre 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**
Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Simon Landry, conseiller au siège no. 3
Richard Émond, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 16 h 35.

RÉS.22.12.20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.23.12.20

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 299-2020 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Monsieur Yves Roy, directeur général et greffier, procède à la lecture du Projet de Règlement numéro 299-2020.

CONSIDÉRANT QU'un **AVIS DE MOTION** a été donné à la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Règlement numéro 299-2020 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que le **PROJET DE RÈGLEMENT N° 299-2020 décrétant la tarification pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures pour l'exercice financier 2021** soit et est approuvé.

ADOPTÉE

RÉS.24.12.20

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-2020 VISANT L'ADOPTION DU BUDGET 2021 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

Monsieur Yves Roy, directeur général et greffier, procède à la lecture du Projet de Règlement numéro 300-2020.

CONSIDÉRANT QU'un AVIS DE MOTION a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Règlement numéro 300-2020 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que le **PROJET DE RÈGLEMENT N° 300-2020** visant l'adoption du Budget 2021 et le Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 soit et est approuvé.

ADOPTÉE

Il est 19 h 26 et il est proposé par **SIMON LANDRY** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER